



FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT PRIVÉS

## Syndicat Cfdt de la Formation et de l'Enseignement Privés de l'Ain

# BULLETIN D'ADHÉSION

NB : Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant (qui sont à l'usage exclusif de la Cfdt).

**À renvoyer à : SEPR-Cfdt, 214 avenue Félix Faure, 69003 Lyon  
ou par email à [contact@fep-cfdt-ain-rhone.fr](mailto:contact@fep-cfdt-ain-rhone.fr)**

### Informations Personnelles

Madame       Monsieur  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ..... / ..... / .....  
Tél. portable : .....  
E-mail : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Code postal : .....  
Commune : .....

### Établissement

NOM : .....  
.....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
 Sous contrat d'association  
 Sous contrat simple       Hors contrat

### Informations Professionnelles

Primaire       Collège  
 Lycée       Lycée agricole  
 Enseignement spécialisé  
 Enseignement supérieur  
 Formation pour adultes  
 Autres (préciser) : .....

#### *Enseignement du privé sous contrat*

#### **Primaire**

Suppléant-e       Institut-eur/rice  
 Professeur-e des écoles       Direct-eur/rice

#### **Secondaire**

Maître·sse auxiliaire       Certifié-e       PLP  
 Agrégé-e       Adjoint-e d'enseignement  
 Fonctionnaire du public

Discipline : .....

#### *Personnel de droit privé*

Enseignant-e (hors contrat)  
 Personnel d'éducation       Agent de service  
 Personnel administratif       Aide maternelle  
 Autres (préciser) : .....

J'adhère à la FEP01-CFDT à compter du \_\_ / \_\_ / 20\_\_.

**Cotisation Mensuelle = (Salaire Net Mensuel avant prélèvement à la source) x 0,0075**

Je règle par chèque la somme de ..... € correspondant à la cotisation du mois de .....  
en attendant le premier prélèvement automatique mensuel du mois suivant.

**Date et signature**

La ou les raisons de mon adhésion :  valeurs de la CFDT  conflit avec mon employeur  
 services aux adhérents  positions et actions locales  élections professionnelles  
 absence d'organisation syndicale dans mon établissement  autres (préciser) : .....

## Formulaire de prélèvement SEPA

**Référence Unique du Mandat** (à compléter par le syndicat)



ICS (identifiant Créancier SEPA) FR88ZZZ254894

Recouvreur : FEP01-CFDT

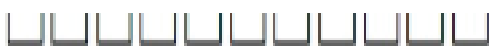
### Compte à débiter

Nom et prénom du titulaire du compte : .....

Numéro **IBAN** (que vous trouverez sur vos RIB : relevés d'identité bancaire) :

.....

Numéro **BIC** (identifiant de votre banque que vous trouverez sur vos RIB : relevés d'identité bancaire) :



Type de paiement : paiement récurrent/répétitif

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter : .....

.....

.....

**Date et signature**

**NB : Joindre un relevé d'identité bancaire (ou postal) à l'autorisation de prélèvement ci-dessus.**

Les cotisations des adhérent-e-s sont les seules ressources financières du Syndicat CFDT de la Formation et de l'Enseignement Privés de l'Ain (FEP01-CFDT). Le montant de la cotisation mensuelle est de **0,75 % du salaire net avant prélèvement à la source** (en cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour trouver une solution). **66 % de la cotisation annuelle est déductible des impôts sur le revenu.** Sur une cotisation annuelle de 150 €, il ne reste donc que 50 € à votre charge. Un reçu fiscal, à joindre éventuellement avec votre déclaration, sera disponible chaque année sur votre espace adhérent en ligne sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr). Les adhérent-e-s non-imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de leur cotisation.

Le mode normal de recouvrement des cotisations est le prélèvement automatique qui peut être immédiatement interrompu par courrier ou e-mail à la FEP01-CFDT, ou par opposition au prélèvement auprès de votre banque. Par ailleurs, une contestation auprès de sa banque, concernant un prélèvement effectué, est possible pendant un délai de 8 semaines après la date de débit (sans que l'on ait à la justifier). Le débiteur est alors immédiatement remboursé par sa banque.

Le prélèvement automatique apparaîtra sur vos relevés de compte bancaire comme étant à l'ordre de **Service plus CF** (suivi de la date, puis d'un numéro commençant par 1H0101Z).



@FepCFDTAinRhône



fep-cfdt-ain-rhone.fr